



MAIRIE de SALLES-ARBUISSONNAS EN BEAUJOLAIS

FEUILLET DE CLOTURE CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **10 juillet, à 20 heures 00 minute(s)**.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 3 juillet 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la Mairie, sous la présidence de Mr Stéphane PARIZOT, Maire

Membres afférents au Conseil Municipal : **15** En exercice : **11** Présents : **10** Votants : **10** (1 procuration)

Présents : PARIZOT Stéphane - GUILLARME Grégory - DENIZOT Eric - PINEAU Marc-Henri - BOUCHARD Dominique - MONTVERNAY Didier - RAMPON Pascal - FOURNIER Michael - MORAND Frédéric -

Excusé(s) : Céline ZOCCHETTI (procuration à D. MONTVERNAY)

Absent(s) : SAUZE-PARIZOT Vanessa

Mr DENIZOT Eric été élu(e) secrétaire de séance.

Date d'affichage : Mercredi 16 juillet 2025

N°	Objet	Abstentions	Pour	Contre
21/25	Suite à la vente du salon de coiffure "NC COIFFURE" à "L'UNIVERS d'M", représentée par Mme BOISSON Marine, Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant au bail pour changement de locataire + gratuité des loyers jusqu'au 31 décembre 2025.	0	10	0
22/25	Signature d'une convention à titre gratuit pour utilisation du jardin communal, situé "Allée des Ecoles", en faveur du locataire, Mr GUILLARME Grégory, de la location située au 31 rue de l'Eglise. (Mr GUILLARME est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote)	0	9	0
23/25	Signature de la convention entre le Département et la commune relative à l'offre d'ingénierie publique aux communes, dans le cadre de l'agence technique départementale (ATDR)	0	10	0
24/25	Acceptation de l'accord local du nombre et répartition des sièges au Conseil Communautaire de la CABVS dans la perspective du renouvellement général des conseils municipaux	0	10	0
25/25	Autorisation donnée au Maire pour la signature de l'acte d'achat d'une parcelle de terrain (fossé) par la commune aux consorts LEFORT, au lieu-dit "Fond de Salles". Achat à l'euro symbolique.	0	10	0
26/25	Révision Loyer LA BENOITE au 1er juillet 2025. Loyer mensuel 1 475,22 €	0	10	0
27/25	Signature de la convention entre la Commune et NAMALYAYOGA, pour utilisation du Cloître, en vue de séances de yoga, durant l'été, à raison de 10 €/séance.	0	9	1
28/25	Fixation du prix de repas pour les personnes âgées à 6 € à compter du 1er août 2025	0	10	0

Le Maire, Stéphane PARIZOT



Le secrétaire, Eric DENIZOT